"BÂTIR ENSEMBLE"

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la séance régulière tenue le 07 novembre 2023 à 19h30 au 309, 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu habituel des séances du conseil municipal.

SONT PRÉSENT(E)S : Messieurs Guy Boivin, Serge A.Lavoie, Christian Nadeau, et Jean-François Mayrand ainsi que madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Mesdames Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière et Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

EST ABSENT : Monsieur Éric Tanguay.

1. Ouverture de la séance
Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

2023-11-07-01 : <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre du jour a été lu devant l'assistance;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU
D'adopter l'Ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents

ORDRE DU JOUR
1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 03 octobre 2023
5. Lecture et approbation de la liste des comptes
6. Correspondance
7. Administratif :
   a. Abrogation résolution 2023-08-15-09
   b. Dossier eaux usées – Financement à terme du solde comptable du dossier pour les les travaux de la mise aux normes des eaux usées
   c. Administration et responsable clic SÉQUR
   d. Achat terrain Route 216 – Nomination des signataires
   e. Modification du Règlement 2023-05 – Décrétant des dépenses en immobilisation
   f. Reddition de compte – Dossier RIRL-2020-1014N – Réfection de la route Sirois et du 5ème Rang
   g. Firme d'avocats Tremblay Bois – Mandat élargi
   h. Avis de motion et dépôt – Règlement 2023-06 – Modifiant le règlement 2020-08 – Traitant de la tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité
   i. Avis de motion et dépôt – Règlement 2023-07 – Modifiant le règlement 2020-16 – Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1
   j. Dépôt de l'audit financier
8. Incendie et sécurité
   a. Aide financière – Formation pompiers et pompières
   b. Pratique de feu
9. Travaux publics
   a. Offre de services – Arpentage Côte du Sud

b. Offre de services d'ingénierie
c. Décompte des heures de la débroussailleuse
d. Cône dans le 3ème Rang
10. Eau potable
11. Eaux usées
a. Inspection des stations de pompage
12. Loisirs
a. Patinoire
13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
Planification stratégique
a. Suivi des comités : - Communication
- Embellissement
- Développement résidentiel
- Animation du Parc du 150ème
14. Résolutions diverses
a. Aide financière – Dîners service de garde – École La Colline
b. Aide financière – La Guignolée
c. Aide financière – Appui demande FRR – volet 4 – Club Quad (Lac Frontière)
d. Aide financière – Appui demande FRR – volet 3 – Pôle Centre MRC Montmagny
e. Allocation naissance
f. Aide financière – Fête des bénévoles
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement
Monsieur le maire rappelle les procédures de fonctionnement de la réunion du conseil.

2023-11-07-02 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2023</u>

CONSIDÉRANT QU'au point 13. a. le montant énoncé de 800,00$ sera corrigé par le montant de 600,00$;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Christian Nadeau
ET RÉSOLU
D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 03 octobre 2023 après correction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-03 <u>LECTURE ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES</u>

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer pour le mois de novembre a été détaillée devant l'assistance;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
ET RÉSOLU :
D'autoriser le paiement de ces comptes au montant de 199,575,63$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution **2023-11-07-03**.

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

6. Correspondance
Aucun point.

7. Administratif
2023-11-07-04 ABROGATION RÉSOLUTION 2023-08-15-09

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton à la suite des travaux des audits financiers 2022 du solde comptable du financement à terme du dossier de mise aux normes des eaux usées.

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
ET RÉSOLU

QUE la résolution 2023-08-15-09 – dossier eaux usées – financement à terme du solde comptable du dossier pour les travaux de mise aux normes des eaux usées, soit abrogée.

ADOPTÉE par les conseillers présents.

2023-11-07-05 DOSSIER EAUX USÉES – FINANCEMENT À TERME DU SOLDE COMPTABLE DU DOSSIER POUR LES TRAVAUX DE LA MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE les dossiers judiciaires résultants de poursuites et réclamations en lien avec le dossier d'assainissement des eaux usées dont les travaux ont été effectués en 2013-2014 ont été réglés en 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce règlement, la municipalité a déboursé la retenue contractuelle de 785,273$ pour ces travaux d'assainissement exécutés;

CONSIDÉRANT QUE le solde comptable pour finaliser le financement du projet s'élève à 305,000$ à la suite des aides financières et des taxes de vente reçues;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 70,000$ a été reçu dans le cadre de règlement final dans ces dossiers judiciaires;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU

QUE le montant de 305,000$ en plus de l'escompte de 2% maximum soit ajouter au refinancement du règlement d'emprunt (2714182011-03) dont le solde est de 2 033 000$ pour des travaux effectués pour les eaux usées et dont le terme était de 30 ans;

D'affecter le montant de 70,000$ pour compenser le montant d'escompte maximum de 2% du refinancement du règlement d'emprunt no 2714182011-03 de 2 033 000$, d'utiliser la différence en payant l'achat de pompes pour les stations de pompages des eaux usées.

DE compléter le financement à long terme en utilisant une somme de 480 213$ $ des liquidités de la municipalité. Un montant de 439 213$ a déjà été affecté au remboursement du prêt à temporaire et qu'il sera effectué un nouveau remboursement à ce prêt temporaire à partir des liquidités de la municipalité;

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents requis pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-06 <u>ADMINISTRATION ET RESPONSABLE CLIC SÉQUR</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy (**ID : 2006125936)** souhaite finaliser le dossier d'accès à clic SÉQUR.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Guy Boivin
ET RÉSOLU

QUE Mme Dorval Sylvie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clic SÉQUR;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

ADOPTÉE par les conseillers présents.

2023-11-07-07 <u>ACHAT TERRAIN ROUTE 216 – NOMINATION DES SIGNATAIRES</u>

EN RÉFÉRENCE à la résolution 2023-07-04-12 – Réserve foncière – achat de terrain et décrétant ce qui suit :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les signataires à intervenir pour le contrat d'achat;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR monsieur Christian Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la municipalité autorise M. Alain Talbot, maire et/ou Mme Sylvie Dorval à signer tous documents relatifs à l'achat du terrain de la Route 216.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-08 <u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2023-05 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS</u>

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2023-05 – Décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 250 000$ en raison du manque d'information à l'article 2 ci-dessous :

ARTICLE 2. EMPRUNT

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux pour un montant total de 250 000$ réparti de la façon suivante :

Description	*5ans*	*15 ans*	Total
Achats d'équipement, machinerie, matériel et autres biens.	100 000$		
Travaux de réfection et d'aménagement de bâtiments, de rues et parc		150 000$	
Total			250 000$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a décrété, par le biais du règlement numéro 2023-05, une dépense de 250 000$ et un emprunt de 250 000$ pour l'acquisition d'équipement, machinerie, matériels et autres bien, ainsi que des travaux de réfection, d'aménagement de bâtiments, de rues et de parc.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU

- **QUE** l'Article 2 du règlement numéro 2023-05 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. DÉPENSES

o Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 100 000$ en acquisition de biens matériel, achat d'équipement et autres biens.
o Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 150 000$ en travaux de réfections et d'aménagement de bâtiments, de rues et parc;

o **QUE** l'article 2.1 soit ajouter se lisant comme suit :

ARTICLE 2.1. EMPRUNTS

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement :

o Le conseil est autorisé à emprunter la somme de 100 000$ sur une période de 5ans;
o Le conseil est autorisé à emprunter un montant de 15 000$ sur une période de 15 ans.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-09 <u>REDDITION DE COMPTE - DOSSIER RIRL-2020-1O14N - RÉFECTION DE LA ROUTE SIROIS ET DU 5ème RANG</u>

CONSIDÉRANT QU'une aide financière maximale de 2 506 604 $ a été annoncée le 21 septembre 2020 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement des infrastructures routières locales pour la réfection de la route Sirois et du 5ème Rang, représentant 90 % des dépenses admissibles pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la route Sirois et du 5ème Rang ont été réalisés et complétés le 15 septembre 2022 conformément aux règles de ce programme d'aide financière, le tout conformément aux demandes déposées et autorisations reçues;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR monsieur Guy Boivin
ET RÉSOLU

DE confirmer au Ministère des Transports et de la Mobilité durable que les travaux de réfection

de la route Sirois et du 5ème Rang ont été réalisés conformément aux demandes déposées et autorisations reçues;

DE confirmer que les travaux effectués et déposés pour la reddition de compte sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement des infrastructures routières locales et que ces travaux ont été effectués pour la réfection de la route Sirois et du 5ème Rang;

DE confirmer que les coûts totaux, incluant les taxes de vente totalisent 2 979 089,44$ tel qu'indiqué au formulaire de reddition de compte pour ce projet;

D'autoriser madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer la reddition de compte et à signer tout document requis dans le cadre de cette reddition de compte;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-10 <u>FIRME D'AVOCATS TREMBLAY BOIS – MANDAT ÉLARGI</u>

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a adopté sa résolution numéro 2023-04-04-18 mandatant les procureurs de l'étude Tremblay Bois avocats pour entreprendre des procédures contre le propriétaire du 329, 4e Avenue afin de rendre cet immeuble conforme à la réglementation municipale, en lien notamment avec la présence d'un bâtiment incendié sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande introductive d'instance au dossier no 300-17-000023-232 de la Cour supérieure contre le propriétaire de cet immeuble enjoignant notamment à la Cour d'autoriser la Municipalité à procéder à la démolition de la résidence incendiée et du garage situés sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'introduction des procédures, le propriétaire a entrepris les travaux de démolition, sans permis;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis n'a par ailleurs été délivré permettant l'ajout d'une construction sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'une roulotte a été ajoutée sur la propriété récemment, en contravention avec la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite s'assurer du respect de sa réglementation d'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
APPUYÉ PAR monsieur Guy Boivin
ET RÉSOLU

DE mandater les procureurs de l'étude Tremblay Bois pour entreprendre toute procédure civile requise en vue qu'il soit ordonné au propriétaire et/ou à tout occupant de cesser toute utilisation non conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de l'immeuble situé 329, 4e Avenue et de retirer toute construction non conforme à ladite réglementation, notamment et non limitativement cessant d'utiliser et en retirant la roulotte qui s'y trouve.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-11 <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 2023-06 – TRAITANT DE LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ</u>

Monsieur Guy Boivin, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance ultérieur le **Règlement 2023-06 – Traitant de la tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité;**

- Dépose, le projet de règlement 2023-06 – **Traitant de la tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité.**

2023-11-07-12 <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT 2023-07 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-16 – DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1</u>

Monsieur Guy Boivin., conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance ultérieur le **Règlement 2023-07 – Modifiant le règlement 2016-02 - Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;**
- Dépose, le projet de règlement 2023-07 – **Modifiant le règlement 2016-02 - Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 911.**

2023-11-07-23 <u>DÉPÔT DE L'AUDIT FINANCIER</u>

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU

DE reporter ce point à une réunion ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

8. Incendie et sécurité
<u>2023-11-07-13 AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS ET POMPIÈRES</u>

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers et les pompières des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers et pompières possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers et de pompières qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy prévoit la formation de 1 pompier ou pompière pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDUE QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Montmagny en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Nadeau
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Montmagny.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

b. Pratique de feu

Une pratique de feu s'est déroulée à l'école secondaire de St-Paul sous la supervision des pompiers. Tout s'est bien déroulé.

9. Travaux publics
2023-11-07-14 <u>OFFRE DE SERVICES – ARPENTAGE CÔTE DU SUD</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette d'effectuer des travaux dans la route du 5ème Rang;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent une délimitation des emprises de la municipalité bien déterminées.

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR monsieur Guy Boivin
ET RÉSOLU

QUE la municipalité accepte l'offre de services, au montant de 2 000$ (taxes en sus) du bureau d'arpentage Côte-du-Sud pour l'accompagnement, l'étude des lieux, relevé de terrain, piquetage, mise en plan ainsi que tout autres travaux reliés à l'arpentage;

QUE le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer les documents d'arpentages.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-15 <u>OFFRE DE SERVICES D'INGÉNIERIE</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des projets de remplacements de conduites d'eau potable et que l'accompagnement d'un ingénieur est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PORPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU

QUE la municipalité octroi le contrat d'accompagnement à madame France Thibault, ingénieure, au tarif de 150$ de l'heure pour 20 heures;

QUE madame Sylvie Dorval directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

c. Décompte des heures de la débroussailleuse
Une demande de connaître les heures du débroussaillage est demandée.
Celle-ci sera disponible pour les conseillers.

d. Cône orange 3ème Rang
Un cône orange a été trouvé au 3ème Rang dans le fossé. Il a été remis sur le bord de la route afin d'être ramassé.

10. Eau potable
Aucun point.

11. Eaux usées
a. Inspection des stations de pompage
À la suite de l'inspection des stations de pompage, l'étui d'une pompe sera à remplacer (en attente d'une soumission).

12. Loisirs
a. Patinoire
La base en ciment a été coulée. La toile est sous la responsabilité de l'entrepreneur.

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
Planification stratégique :
a. Suivi des comités : - Communication
Le Cercle des Fermières sera rencontré d'ici le 31 octobre. À la suite de ces rencontres, un bilan sera fait.

- Embellissement
Aucun point.

- Développement résidentiel
La prochaine réunion aura lieu le 15 novembre prochain, à la salle du conseil du Complexe municipal, à 19h00.

- Animation du Parc du 150ème
La saison est terminée et les poteaux de soutien du Pavillon sont posés. Il ne reste que les tables à ramasser.

14. Résolutions diverses

2023-11-07-16 <u>AIDE FINANCIÈRE – DÎNERS SERVICE DE GARDE – ÉCOLE LA COLLINE</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe au financement au service de garde des enfants de Saint-Paul-de-Montminy qui dinent à l'école de la Colline.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PORPOSÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
APPUYÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
ET RÉSOLU

QUE la municipalité débourse un montant de 100$ par enfants au nombre de 46 pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-17 AIDE FINANCIÈRE – LA GUIGNOLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable de la Guignolée a déposé une demande d'aide pour le ramassage des denrées le 2 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PORPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
ET RÉSOLU

QUE la municipalité autorise les premiers répondants et pompiers à participer activement à la récolte des denrées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-18 AIDE FINANCIÈRE – APPUI DEMANDE FRR – VOLET 4 CLUB QUAD (LAC FRONTIÈRE)

CONSIDÉRANT QUE le club Quad du Parc a élaboré un projet pour la prolongation et la pérennisation du sentier quad dans le secteur du Parc des Appalaches (phase 1) et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Christian Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-19 AIDE FINANCIÈRE – APPUI DEMANDE FRR VOLET 3 – PÔLE CENTRE MRC MONTMAGNY

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe totale du FRR Volet 3 est de 225,000.$ par pôle municipal;

CONSIDÉRANT QU'après concertation, les élus et directions générales des municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, St-Paul-de-Montminy et Ste-Apolline-de-Patton ont été unanimes à l'octroi d'une somme de 30,000.$ pour le projet de skate-park à l'École Secondaire St-Paul ;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de cet octroi, une somme de 195,000.$ demeurait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR Volet 3 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 12 octobre 2023, les élus et les directions générales présents à la rencontre ont présenté divers projets admissibles dans le cadre du FRR Volet 3 mais qui, pour certains, s'actualiseront entre les mois de juin 2023 et novembre 2025 ;

- Municipalité de Ste-Euphémie réfection de l'église en salle de spectacle au coût de 68,300.$ bénéficiant d'un apport financier du FRR Volet 3 de 48,750.$
- Municipalité de St-Paul Projet de réfection de la patinoire au coût de 198,470.$ bénéficiant d'un apport financier du FRR V 3 de 44,886.$

CONSIDÉRANT QUE les quatre municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une attractivité nouvelle dans les municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR madame Marie-Hélène Pilote
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, adopte la résolution à l'effet que le consensus des projets ci-haut est unanime et permet aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-20 <u>ALLOCATION NAISSANCE</u>

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa politique familiale, la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy offre à tous les nouveaux parents un chèque-cadeau d'une valeur de 200$ échangeable dans le ou les commerces local(aux) au choix des parents.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PORPOSÉ PAR monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Serge A.Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la municipalité remette un chèque de 200$, échangeable dans le ou les commerces de son choix, à la fière maman Lydia et au fier papa Raphaël qui célèbre la venue d'un nouveau membre dans la famille.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-07-21 <u>AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES BÉNÉVOLES</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil accordent, valorisent et reconnaissent l'importance du travail des bénévoles au sein de la communauté citoyenne de Saint-Paul-de-Montminy.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PORPOSÉ PAR monsieur Christian Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Serge A.Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la municipalité remette 4 chèques de 75$, en guise de prix, dans le cadre de la fête de reconnaissance du travail des bénévoles. Ces chèques sont échangeables dans les commerces de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

15. Varia
Aucun point.

16. Période de questions

- Un résident a noté qu'au fil des ans il y a comme une détérioration du devant de l'état de certaines maisons. Certains résidents ne semblent pas prendre soin de leur devant de maison;
- Les résidents du village se demandent comment peut-on accepter des résidences qui méprisent le travail des élus avec des pancartes insultantes;
- Certains résidents hésitent à investir pour l'amélioration et l'embellissement de leur devant de résidence;
- Pourquoi le terrain de jeux est-il si éloigné du centre du village;

2023-11-07-22 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PORPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand
APPUYÉ PAR monsieur Christian Nadeau
ET RÉSOLU

DE lever la séance à 20h32.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Talbot, maire
*Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 07 novembre 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 05 décembre 2023.

MUNICIPALITÉ ST-PAUL-DE-MONTMINY

C/P - Rapport des transactions

Pour la période: 1 à 11 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	Résolution	N°chèque	Tot. Trans.
Période 9						
2023/09/15	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE INCENDIE	6445		C2300227	200.01
2023/09/14	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE GARAGE	6561		C2300227	45.00
2023/09/11	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE INCENDIE	5917		C2300227	43.76
2023/09/13	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE CAMION	2996		C2300227	120.00
2023/09/28	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE TRACTEUR	2035		C2300227	243.01
2023/09/21	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE CAMION	7689		C2300227	140.01
2023/09/22	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE GARAGE	8290		C2300227	50.02
Sous-total à la période	**9**					**841.81**
Période 10						
2023/10/12	ULINE CANADA CORPORATION	FACTURE EN DOUBLE	9999555			- 387.64
2023/10/18	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	CORR TRANS 21 JANV 2023	4704			-72.47
2023/10/02	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	ENDUIT TOITURE GANTS	FC01797521			93.68
2023/10/11	SANI ETCHEMIN INC.	NETTOYAGE POMPES EAUX USÉES	12183			1 448.69
2023/10/05	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	FRAIS GRUE ZONE 1	FFX0040697			109.23
2023/10/05	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	ASPHALTE FROIDE ET PALETTE RET	FFX0040678			840.72
2023/10/05	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	ANTIGEL PLOMBERIE	FFX0040679			24.68
2023/10/16	CIMA+ S.E.N.C.	BALANCE HYDRAULIQUE RÉSEAU	22317873	RETENUE →		10 175.29
2023/10/17	TELUS MOBILITÉ	CELLULAIRES +PADGETS POMPIERS	4184693120			543.60
2023/10/17	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	RUBAN REVETEMENT BACHE BLANC	FFX0041368			18.46
2023/10/23	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	BOIS PRUCHE ET CLOU	FFX0041470			2 130.06
2023/10/23	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	CLÉ WEISER N1176	FFX0041453			7.60
2023/10/23	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	BARRE A CLOU	FBP0060414			25.27
2023/10/23	SMP 9248-5986 QUÉBEC INC.	GARDE CORPS	9420			109.46
2023/10/26	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	OUTIL TROUSSE SERRURE	FFX0041876			48.28
2023/10/26	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	BOIS ÉPINETTE 2X3X8	FBP0060788			11.25
2023/10/26	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	SERRURE ENTRÉE BEVERLY VP	FFX0041872			41.94
2023/10/16	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS	0000131837			797.58
2023/10/27	EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	GRAVIER	703401			632.45
2023/10/30	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	CLÉS ET RALLONGE ÉLECTRIQUE	FFX0042063			28.64
2023/10/05	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	ASPHALTE FROIDE	FFX0040678			840.72
2023/10/31	TELUS	LUMIERES DE RUES	202			742.97
2023/10/12	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	LUMINAIRES CAMELOT	FBP0060064			86.76
2023/10/12	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	SIEGE TOILETTE CAMELOT	FFX0041094			32.74
2023/10/17	TELUS MOBILITÉ	Annule référence: CPF2300781	4184693120			- 543.60
2023/10/23	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	Annule référence: CPD2300788	4704			72.47
2023/10/05	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	Annule référence: CPF2300773	FFX0040678			- 840.72
2023/10/03	OUELLET MÉLISSA	HALLOWEEN	2023-10-03		C2300226	250.00
2023/10/01	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE CAMION	360		C2300227	260.00
2023/10/18	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	CORR TRANS 21 JANV 2023	4704		C2300227	72.47
2023/09/21	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION	FAC10439		C2300228	137.97
2023/10/16	CÔTÉ FRANCIS	CRUCHES D'EAU	9955-12		C2300229	59.51
2023/10/16	RCAP LEASING	LOCATION PHOTOCOPIEUR	782551		C2300230	803.76
2023/10/11	MDM PUBLICITÉ	VINYLE GRAPHISME	12823		C2300231	181.09
2023/10/16	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	PRÉPARATION ÉTATS FINANCIERS	276879		C2300232	3 500.99
2023/10/03	BOULET ANNIE	FETE NOEL CADEAUX ENFANTS	2023-10-03		C2300233	1 500.00
2023/10/11	ATRIA TI	RENOUVELEMENT LICENCE MICROSOF	AT378403		C2300234	322.85
2023/10/23	PRÉVOSTECH	TRAVAUX ÉLEC CAMELOT ET BUREAU	1098		C2300235	2 097.23
2023/10/06	BOSSÉ ET FRERE INC	RÉPARATION DÉBROUSSAILLEUSE	BT1043322		C2300236	2 264.93
2023/10/05	MRC DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL OFF	CRF2300855		C2300237	2 640.00
2023/10/23	RENÉ SAMSON INC.	BALAI ASPIRATEUR CENTRAL	67243		C2300238	68.93

MUNICIPALITÉ ST-PAUL-DE-MONTMINY

C/P - Rapport des transactions

Pour la période: 1 à 11 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	Résolution	N°chèque	Tot. Trans.
Période 10						
2023/10/23	ALBERT FALARDEAU, PHARMACIEN	MATÉRIEL PREMIER SOIN	1178214		C2300240	36.22
2023/10/25	FRANCE THIBAULT, INGÉNIEUR	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT 2023	SPdM-2-2023		C2300241	1 161.25
2023/10/29	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU	919338		C2300242	469.10
2023/10/29	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	919339		C2300242	443.23
2023/10/04	WEBMARK SOLUTIONS	TRAVAUX INFORMATIQUE	WM3581		C2300244	264.44
2023/10/27	DORVAL SYLVIE	HUILE MOTEUR CASTROL	180		C2300245	87.36
2023/10/22	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS	0000131934		C2300247	554.76
2023/10/22	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS	0000131969		C2300247	18 835.31
2023/10/22	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS	0000131936		C2300247	574.88
2023/10/22	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS	0000131935		C2300247	2 557.90
2023/10/04	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS FED SEPT	DAS FED		L2300125	2 586.35
2023/10/04	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS PROV SEPT	DAS PROV		L2300126	6 462.47
2023/10/04	VIDÉOTRON s.e.n.c.	LIEN EAU POTABLE	75267457-001-		L2300127	45.99
2023/10/04	HYDRO-QUÉBEC	ANCIEN RESERVOIR	665802707920		L2300128	32.95
2023/09/22	TELUS	LIGNE CAMELOT	4184693726		L2300129	96.11
2023/10/17	TELUS	TÉLÉPHONE INTERNET GARAGE	4184693120		L2300130	543.60
2023/10/17	VIDÉOTRON s.e.n.c.	LIEN EAU POTABLE	75267457-001-		L2300131	45.99
2023/10/20	VISA DESJARDINS	FRAIS BANCAIRE	20231020		L2300132	6.91
2023/09/28	BENEVA ASSURANCES ET PRODUITS FINANCIERS	ASSURANCES COLLECTIVES	1899623		L2300136	393.75
2023/10/22	TELUS	TÉLÉPHONE INTERNET GARAGE	4184693120		L2300144	541.49
2023/10/22	TELUS	CAMELOT TÉLÉPHONE	4184693726		L2300145	96.11
Sous-total à la période	**10**					**67 014.01**
Période 11						
2023/11/01	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	SERRURE ET GEOTEXTILE PATINOIR	FFX0042164			82.67
2023/11/15	FERME DU 5E RANG	DÉNEIGMENT RANG 1ER VERSEMENT	688			26 238.94
2023/11/06	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	SERRURE ET GEOTEXTILE PATINOIR	FBP0061051			140.63
2023/11/01	AMP EXCAVATION INC.	DÉNEIGEMENT VILLAGE	064-2023			25 869.37
2023/11/03	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	SERRURE ET GEOTEXTILE PATINOIR	FBP0061051			140.69
2023/11/07	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICATION OFFRE EMPLOI	20282846			395.00
2023/11/07	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	Annule référence: CPF2300827	FBP0061051			- 140.63
2023/11/07	TELUS	Annule référence: CPF2300837	202			- 742.97
2023/11/07	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	Annule référence: CPF2300812	0000131837			- 797.58
2023/11/07	JOURNAL L'OIE BLANCHE	Annule référence: CPF2300840	20282846			- 395.00
2023/11/02	MUNICIPALITÉ STE-EUPHEMIE	ENTRAIDE INCENDIE	CRF2300064		C2300239	185.91
2023/10/26	CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON	COURS MUSIQUE SAINT-FABIEN	67775		C2300243	90.30
2023/11/07	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICATION OFFRE EMPLOI	20282846		C2300246	468.53
2023/11/07	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS	0000131837		C2300247	398.79
2023/11/07	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS FED OCT 23	DAS FED OCT		L2300133	3 562.50
2023/11/07	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS PROV OCT 2023	DAS PROV		L2300134	8 185.04
2023/11/03	ASSYST PAIEMENT	ACHAT TERRAIN	006519000008		L2300135	75 000.00
2023/11/06	HYDRO-QUÉBEC	PETIT GARAGE BLEU	644202786519		L2300137	30.34
2023/11/06	HYDRO-QUÉBEC	ELECTRICITÉ COMPLEXE	644202786518		L2300138	1 050.95
2023/11/06	HYDRO-QUÉBEC	ELECTRICITÉ CAMELOT	644200278651		L2300139	423.47
2023/11/02	HYDRO-QUÉBEC	NOUVEAU RÉSERVOIR	619902837856		L2300140	524.57
2023/11/02	HYDRO-QUÉBEC	STATION POMPAGE PP3	650503024998		L2300141	331.54
2023/11/06	HYDRO-QUÉBEC	STATION POMPAGE PP1	639702790686		L2300142	55.92
2023/11/06	HYDRO-QUÉBEC	STATION POMPAGE PP4	639702790687		L2300143	53.15
2023/11/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIERES DE RUES	628902821128		L2300146	742.97
Sous-total à la période	**11**					**141 895.10**

MUNICIPALITÉ ST-PAUL-DE-MONTMINY

C/P - Rapport des transactions

Pour la période: 1 à 11 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	Résolution	N°chèque	Tot. Trans.
Total						209 750.92

- 10 175,29

199 575,63